

**Conseil d'établissement
Séance du 29 novembre 2022**

Délibération n°4

Portant élection à la vice-présidence étudiante de CY Cergy Paris Université

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu les statuts de CY Cergy Paris Université, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu les candidatures de Monsieur Yassine BENYETTOU et de Monsieur Alexandre COSTE,

Considérant que le président de CY Cergy Paris Université est assisté de vice-présidents dans l'accomplissement de ses fonctions, notamment d'un vice-président étudiant élu par le conseil d'établissement parmi les élus étudiants du conseil de site et du conseil d'établissement,

Considérant que le vice-président étudiant contribue à la promotion de la citoyenneté étudiante et à l'animation des campus ; qu'il prépare, avec le vice-président délégué à la formation, l'ordre du jour des réunions du Parlement étudiant et, le cas échéant, de toute commission créée par le conseil d'établissement pour traiter des questions de vie étudiante ; qu'il assure la liaison entre les étudiants, les syndicats, les associations et l'administration ; qu'il est invité, avec voix consultative, aux séances du conseil dont il n'est pas issu,

Considérant que le mandat du précédent vice-président étudiant prend fin et qu'il convient de procéder à une nouvelle élection à la vice-présidence étudiante,

Considérant que Monsieur Alexandre COSTE a retiré sa candidature,

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Yassine BENYETTOU et procédé à l'élection dans le cadre d'un vote à bulletins secrets,

Après en avoir délibéré, le conseil d'établissement décide :

Vote

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 15

Membres absents et non représentés : 10

Bulletins en faveur de

Yassine BENYETTOU : 33

Bulletins blancs : 6

Non-participation : 0

Article 1er :

Monsieur Yassine BENYETTOU est élu vice-président étudiant de CY Cergy Paris Université par le conseil d'établissement.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 21 décembre 2022

Publiée le : 21 décembre 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.